

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS****SEANCE DU 30 JUIN 2017****PRÉSENTS (13)**

Annick MERLE - Thierry TOULEMONDE - Annie BARBIER - Jean-René RABILLOUD - Sandrine GRACIA - Rémi CHATELAT - Monique PONGAN - Gérard FERRAND - Anne AUVERNET - Delphine FUSIER - Catherine GROS - Lucienne MORTON - Annie PRESLE

ABSENTS (5)

André CHANTIOUX - Jean-Pierre GUILLOT - Arnaud CAILLIARD - Mathilde MELAN - Georges PIROIRD

POUVOIRS (1)

Mathilde MELAN donne pouvoir à Gérard FERRAND

La séance publique est ouverte à 7H30 sous la présidence de Madame Annick MERLE, Maire de FRONTONAS.

Madame le Maire propose de désigner Sandrine GRACIA comme Secrétaire de séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Madame Sandrine GRACIA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.
(Approuvé à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Adoption et signature du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2017**
- 3. Elections sénatoriales 2017**

Informations et questions diverses

- **Approbation du procès-verbal du 12 juin 2017**
(Approuvé à l'unanimité)

2017-07-02 : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017**Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des assemblées**

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 concernant la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à désigner et à élire pour chaque commune du département de l'Isère ;

Vu le Code électoral et notamment les articles L280 à L.293, LO 438-1 et suivants, L.O. 555 et L.556, R.130-1 à R.148, R.271, R.271-1, R.274 à R.276, R.333, R.344 ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant que la commune de Frontonas doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléant chargés de représenter le Conseil municipal pour les élections sénatoriales dont la date est fixée au dimanche 24 septembre 2017,

Madame le Maire donne lecture de la procédure du scrutin. Après avoir constaté que le bureau de vote était organisé conformément à la procédure et que le quorum était requis, il a été procédé à l'élection des délégués. Madame le Maire a proposé à l'élection la liste suivante en respectant la parité :

Délégués titulaires

Rémi CHATELAT
Lucienne MORTON
Gérard FERRAND
Monique PONGAN
Jean-René RABILLOUD

Délégués suppléants

Catherine GROS
Thierry TOULEMONDE
Sandrine GRACIA

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Les membres du Conseil municipal ont déposé dans l'urne leurs bulletins de vote à l'appel de leur nom et il a été ensuite procédé au dépouillement dont les résultats ont été dûment communiqués et affichés conformément aux dispositions légales.

Les résultats, après vote à scrutin secret, sont :

Délégué élu Rémi CHATELAT :	14 voix
Déléguée élue Lucienne MORTON :	14 voix
Délégué élu Gérard FERRAND :	14 voix
Déléguée élue Monique PONGAN :	14 voix
Délégué élu Jean-René RABILLOUD :	14 voix
Suppléante Catherine GROS :	14 voix
Suppléant Thierry TOULEMONDE	14 voix
Suppléante Sandrine GRACIA :	14 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7h50

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 30 JUIN 2017	
LISTE DE PRESENCE	EMARGEMENT
MERLE Annick	
TOULEMONDE Thierry	
MORTON Lucienne	
CHATELAT Rémi	
BARBIER Annie	
RABILLOUD Jean-René	
AUVERNET Anne	
FERRAND Gérard	
PONGAN Monique	
MELAN Mathilde	
CAILLIARD Arnaud	
PRESLE Annie	Absente
PIROIRD Georges	
GRACIA Sandrine	
GUILLOT Jean-Pierre	
FUSIER Delphine	
CHANTIOUX André	
GROS Catherine	